

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du lundi 25 mai 2020

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Présidente
Madame Marie-Noële DUPRÉ, Vice-Présidente
Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Administrateur
Madame Marie-Thérèse BIAGIONI, Administratrice
Madame Christiane COUSTEIX, Administratrice, pouvoir à M Motte
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Monsieur Denis HOUDOY, Administrateur
Madame Dominique LE BIDEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Jean-Claude MOTTE, Administrateur
Madame Geneviève PARAIRE, Administratrice

La séance est ouverte à 9 heures.

Madame le Maire accueille les administrateurs en les remerciant d'être présents pour cet ultime conseil d'administration de la mandature.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'ensemble des administrateurs en ayant pris connaissance, Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2019.

Le procès-verbal du Conseil d'administration est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

2. CRÉATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À DESTINATION DES FAMILLES EN TRANCHE A ET B DU QUOTIENT FAMILIAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES, DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19.

Madame le Maire explique le contexte de la création de cette aide, en indiquant que durant la période de confinement du 16 mars au 11 mai, les écoles et donc la restauration scolaire ont été fermées. Le montant d'un repas étant de moins de 1€ pour la tranche A et proche de 2€ pour la tranche B, ces familles ont vu leur budget courses augmenter significativement. Elle a donc souhaité pouvoir aider ces familles qui ont dû faire face à une augmentation importante de leur budget alimentaire. Cette aide, d'un montant de 105€ par enfant, sera distribuée sous forme de chèques d'accompagnement alimentaire. Ce sera aussi l'occasion pour le CCAS d'entrer en contact avec ces familles et de les informer sur l'ensemble des aides dont elles pourraient bénéficier (tranche A pour les séjours de vacances de la Ville, aides des commissions permanentes ...) et leur indiquer qu'elles peuvent également contacter un travailleur social en cas de nécessité. Les familles recevront l'information par courrier et se déplaceront au CCAS pour récupérer l'aide.

Madame de Vinzelles demande ce qu'il en est pour les collégiens.

Madame Le Bideau répond que les familles qui ont fait la démarche de solliciter le Département ont normalement reçu une aide.

Madame Biagioni précise que le Secours Catholique a beaucoup œuvré durant cette période.

Madame le Maire explique que la Région réfléchit également à la mise en place d'une aide pour les lycéens sous forme de colis alimentaire et sur inscription

Madame Gauvain demande ce qui est fait pour les étudiants qui ont perdu leur petit boulot et se retrouve en grande difficulté.

Madame le Maire rappelle que les étudiants peuvent contacter les assistants sociaux, certains l'ont déjà fait.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la création de cette aide exceptionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h20.

Alain
Ch. ABAUD
T. de Vinzelles
JG
T. Etienne
ga